



Organisations départementales des Hauts-de-Seine



Rassemblement contre la répression anti-syndicale à La Poste

Lors du conflit de 173 jours de grève sur 5 communes des Hauts-de-Seine, la direction de La Poste a tout fait pour empêcher les facteurs et les factrices de revendiquer et d'obtenir gain de cause.

Le bilan répressif dans le cadre de cette grève est sans précédent :

- **Olivier Rosay**, représentant départemental SUD 75, sanctionné de deux ans de mise à pied,
- **Stéphanie Le Guen**, représentante départementale SUD 75, licenciement prononcé par La Poste et annulé par l'Inspection du Travail, La Poste fait appel au Ministère du travail de cette décision,
- **Bruno Bernadin**, représentant départemental SUD 75, 3 mois de mise à pied,
- **Mohamed Ziani**, représentant CT 92 et CHSCT, licenciement prononcé par La Poste et annulé par l'Inspection du Travail, La Poste fait appel au Ministère du travail de cette décision,
- **Gaël Quirante**, secrétaire départemental SUD 92, licenciement prononcé par La Poste et annulé par l'Inspection du Travail, La Poste fait appel au Ministère du travail de cette décision,
- **Diego Ceccon**, représentant SUD Rueil-Malmaison, deux ans de suspension de fonction demandés,
- **Yann Le Merrer**, secrétaire départemental adjoint SUD 92, La Poste demande sa révocation,
- **Xavier Chiarelli**, secrétaire départemental adjoint SUD 92, trois mois de mise à pied,
- **Patricia Avice**, représentante SUD La Garenne-Colombes, trois mois de mise à pied,
- **Brahim Ibrahimi**, représentant départemental adjoint SUD 92, trois mois de mise à pied,
- **Thibault Chevalier**, représentant SUD Bois-Colombes, licenciement prononcé par La Poste, annulé par le Tribunal des Prud'hommes qui ordonne sa réintégration.

C'est en supprimant leurs salaires sur de très longues périodes que la direction compte faire taire ces syndicalistes. **Les soutenir c'est donc aussi participer à la solidarité financière.**

Alors que La Poste a signé un protocole de fin de conflit et que l'Inspection du Travail ou le Tribunal des Prud'hommes ont refusé les licenciements, la direction devrait plutôt renouer le dialogue et annuler toutes les sanctions ainsi que les procédures disciplinaires en cours.

Nous usagers, postiers, organisations syndicales, associatives et politiques demandons à La Poste de stopper cette logique répressive que connaissent aussi d'autres syndicalistes et Postiers dans d'autres départements. La répression ne concerne pas que les postiers. Il est nécessaire que l'ensemble des secteurs se mobilisent contre la répression des luttes sociales. Le rassemblement du 17 décembre peut constituer une étape en ce sens..

Rassemblement le 17 décembre devant le Ministère de l'Économie (métro L. 6 ou L. 14 Bercy) à 18h30

Premiers signataires :

FSU 92, PCF 92, SUD Education 92, Parti de Gauche 92, Gauche Citoyenne 92, Solidaires 92, NPA 92, M'PEP 92, CGT Educ'action 92, SUD Activités Postales 92...